

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT

**COMPLEMENT DE FORMATION GENERALE :
APPROCHE SCIENTIFIQUE**

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

CODE : 02 01 03 U21 D1

CODE DU DOMAINE DE FORMATION :001

DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 22 mars 2016,
sur avis conforme du Conseil général**

COMPLEMENT DE FORMATION GENERALE : APPROCHE SCIENTIFIQUE

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant face à une situation de la vie quotidienne ou professionnelle :

- ◆ de s'initier à la démarche scientifique en recherchant et traitant de l'information relevant de domaines scientifiques ;
- ◆ de se sensibiliser au respect de son environnement

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

- ◆ comprendre un texte écrit (+/- 30 lignes) dans un langage usuel, par exemple en réalisant une synthèse ou en répondant à des questions sur le fond ;
- ◆ émettre, de manière cohérente et structurée, un commentaire personnel à propos d'un texte ;
- ◆ restituer le sujet traité par rapport à :
 - l'évolution du bien être humain,
 - la nécessité économique,
 - la découverte scientifique,
 - l'évolution des techniques.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Certificat de l'enseignement secondaire du deuxième degré (C2D) ou un certificat d'enseignement secondaire inférieur (CESI)

ou

Attestation de réussite des unités d'enseignement

- "Formation générale : Expression orale et écrite en français " – code 04 17 01 U11D1
- "Formation générale : Sciences humaines " – code 04 17 03 U11D1.

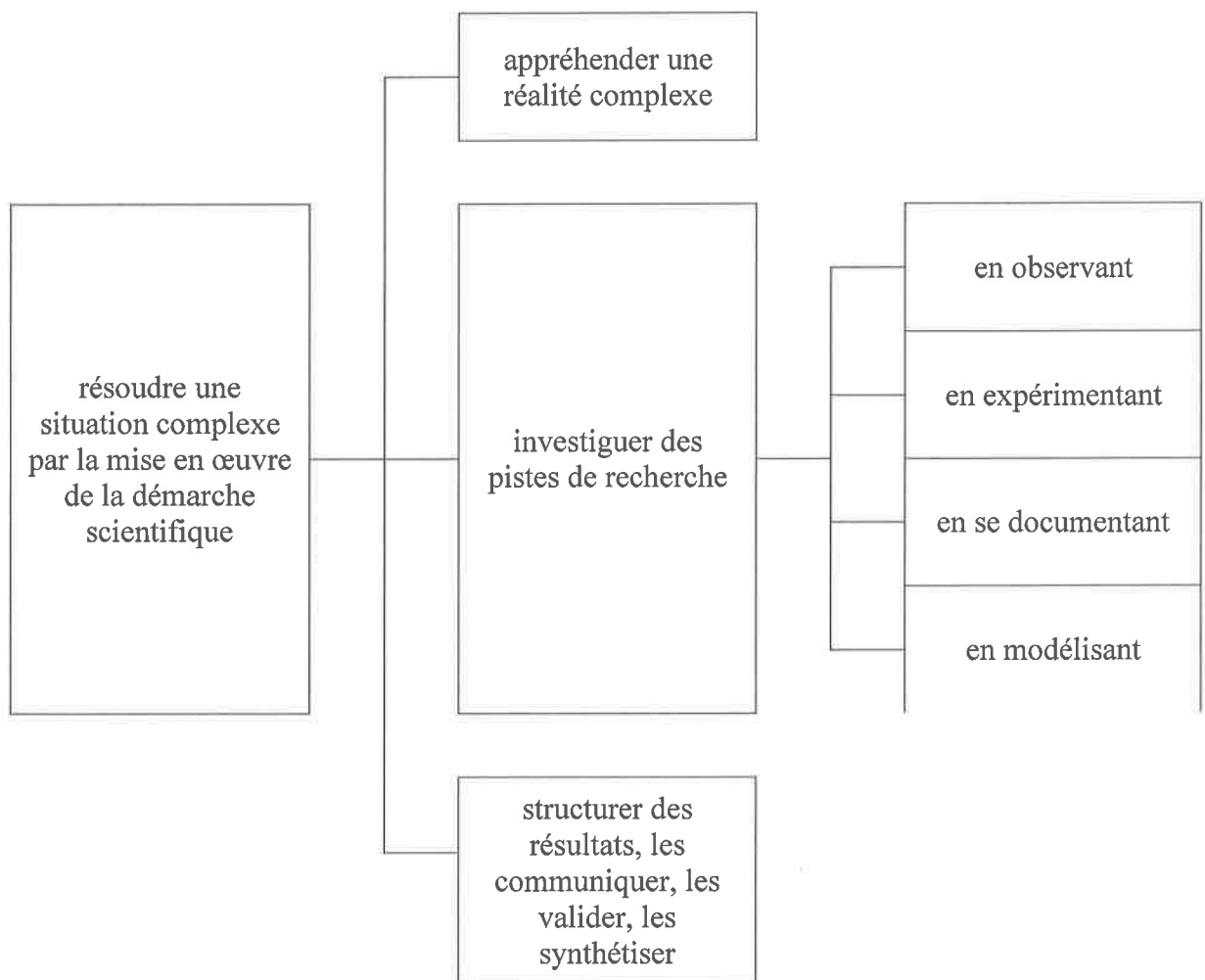
3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

3.1. Dénomination du cours	Classement du cours	Code U	Nombre de périodes
Sciences	CG	A	64
3.2. Part d'autonomie		P	16
Total des périodes			80

4. PROGRAMME

A partir de situations issues de la vie quotidienne ou professionnelle, ou de sujets d'actualité dans les domaines scientifique et technologique, en recourant à des supports variés (documents, textes écrits, multimédias ou hypermédias...), dans le respect des règles et usages de la langue française,

l'étudiant sera capable de :



au travers des thèmes suivants :

en distinguant les arguments scientifiques des croyances,

Les écosystèmes

- ◆ de situer la place de l'être humain dans l'évolution de l'univers et du vivant ;
- ◆ d'expliciter le rôle des ressources naturelles dans la vie de tous les jours et les mesures à mettre en œuvre pour leur utilisation rationnelle ;
- ◆ d'observer et de décrire les activités humaines qui modifient l'environnement naturel ou technologique et qui peuvent mettre en danger ou préserver l'équilibre naturel et la diversité des espèces ;
- ◆ d'analyser l'impact de ces activités humaines dans un écosystème et, notamment, d'évaluer les enjeux écologiques liés à la production d'aliments et de déchets ;
- ◆ d'estimer l'influence sur les écosystèmes de choix politiques, économiques, industriels ou technologiques ;

Ondes sonores et électromagnétiques

- ◆ de caractériser les ondes sonores, leur utilisation et leurs effets sur la santé ;
- ◆ de caractériser les ondes électromagnétiques, leur utilisation et leurs effets sur la santé ;

Les organismes vivants

- ◆ d'analyser des mécanismes de transmission de caractères héréditaires, principalement chez l'être humain ;
- ◆ d'évaluer l'impact de la biotechnologie sur notre quotidien ;
- ◆ de décrire le rôle des microorganismes dans la vie des êtres humains et leur impact sur la santé ;

La matière

- ◆ d'identifier le caractère basique ou acide de différentes substances de la vie courante ;
- ◆ d'expliquer la corrosion des métaux ;
- ◆ d'expliciter la transformation d'énergie chimique en énergie électrique dans une pile ;

Les énergies

- ◆ de caractériser les différentes sources et types d'énergie ;
- ◆ de décrire les mesures à mettre en œuvre pour leur utilisation rationnelle au quotidien ;
- ◆ d'utiliser des arguments scientifiques pour alimenter ou comprendre une prise de position sur les choix énergétiques

5. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable

à partir d'une problématique relevant des domaines scientifique et/ou technologique, en mettant en œuvre les étapes de la démarche scientifique, en distinguant les arguments scientifiques des croyances, en recourant à des supports variés,

- ◆ de vérifier la validité d'une hypothèse émise notamment en :
 - la contextualisant,
 - recherchant les informations utiles,
 - traitant et utilisant judicieusement ces informations,
 - mettant en évidence les relations pertinentes entre différents éléments ;
- ◆ d'identifier les répercussions externes éventuelles ;
- ◆ d'élaborer une synthèse de sa recherche.

Pour la détermination du **degré de maîtrise**, il sera tenu compte de :

- ◆ le degré de pertinence du choix des sources,
- ◆ le degré de rigueur de la démarche,
- ◆ le degré de finesse de la synthèse,
- ◆ le degré de clarté de l'expression,
- ◆ le degré de précision du vocabulaire.

6. CHARGE DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT

**COMPLEMENT DE FORMATION GENERALE :
APPROCHE HISTORIQUE ET GEOGRAPHIQUE**

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

CODE : 05 02 03 U21 D1

CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 001

DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 22 mars 2016,
sur avis conforme du Conseil général**